



Conseil économique et social

Distr. : Générale
20 octobre 2010

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

Sixième session

Astana, 27 septembre-2 octobre 2010

Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte »

*Tel qu'adopté par la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement
et le développement en Asie et dans le Pacifique le 2 octobre 2010*

I. Préambule

1. L'objet de l'Initiative d'Astana est de donner suite aux engagements de mettre en œuvre les résolutions et recommandations pertinentes émanant du Plan de mise en œuvre de Johannesburg,¹ de la Plate-forme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/CN.17/2002/PC.2/8), d'Action 21,² des Objectifs du Millénaire pour le développement, de la soixante et unième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)³ et d'autres accords mondiaux, internationaux et régionaux et accords conclus par l'ONU, ainsi que de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique⁴ et son Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010),⁵ de la sixième

¹ Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002 (Publication des Nations Unies, N° de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe)

² Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (Publication des Nations Unies, N° de vente F.93.I.8 et rectificatif), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

³ Voir les Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément N° 19 (E/2005/39), Chap. IV.

⁴ Voir ESCAP, cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, 2005 (publication des Nations Unies, n° de vente E.05.II.F.31).

⁵ Ibid, annexe II.

Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (voir ECE/Belgrade.CONF/2007/8) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.⁶

2. Des activités régionales ont été lancées par la CESAP et la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour aider les pays à mettre en œuvre ce qui précède.

3. Il est important d'examiner les raisons qui justifient le renforcement des partenariats entre l'Asie et le Pacifique, et l'Europe et les possibilités qui existent à cette fin, pour mettre en œuvre des processus et des activités régionaux tout en abordant les questions liées au développement durable, à la durabilité environnementale et aux écosystèmes partagés.

4. Les pays d'Asie et du Pacifique ont besoin de ressources supplémentaires, de nouvelles technologies et de programmes et mécanismes de transfert de technologie pour améliorer la protection environnementale.

5. L'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » a été élaborée sur le modèle d'initiatives régionales fructueuses, telles que l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre⁷ et l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (Croissance verte).⁸

6. Il convient de tenir dûment compte de la déclaration de la Commission inter-États pour le développement durable en Asie centrale à la sixième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » tenue à Belgrade en 2007 qui a noté l'opportunité d'une coopération entre les pays de l'Union européenne et de la région Asie-Pacifique.⁹

7. Il convient d'entamer les activités préparatoires à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir en 2012, et notamment de définir la position régionale de l'Asie et du Pacifique sur les principaux thèmes à examiner, à savoir l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel pour un développement durable.

⁶ Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis, Maurice, 10-14 janvier 2005 (Publication des Nations Unies, N° de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution I, annexe II).

⁷ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique 2000, Kitakyushu, Japon, 31-août-5 septembre 2000) Déclaration ministérielle, Programme régional d'action (2001-2005) et Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre (ST/ESCAP.2096) (Publication des Nations Unies, N° de vente F.01.II.F.12), Troisième partie.

⁸ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique 2005 (ST/ESCAP.2379) (Publication des Nations Unies, N° de vente F.05.II.F.31), Annexe III.

⁹ Disponible sur www.unecce.org/env/efe/Belgrade/Proceedings/Item5a/KeynoteKyrgyzstanCAI_Ru.pdf.

II. Historique

8. La notion de « croissance verte » répond aux besoins stratégiques des pays des régions Asie-Pacifique et Europe. Le modèle de « croissance verte », qui est un cadre stratégique novateur visant à réaliser le développement durable, a été recommandé lors de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique en tant qu'instrument permettant d'harmoniser les activités portant sur les Objectifs 1 (réduction de la pauvreté) et 7 (environnement durable) du Millénaire pour le développement.

9. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique sont confrontés à une série de difficultés persistantes et émergentes, telles que les crises alimentaire, énergétique, financière, économique et climatique, et à la pauvreté, dont ils n'ont pas encore entièrement surmonté les effets. Divers rapports mettent en garde contre de futures crises, qui pourraient s'avérer encore plus difficiles à surmonter, dans la mesure où elles sont susceptibles de dépasser les limites planétaires.

10. Les moyens d'existence vulnérables sont de plus en plus menacés et les besoins essentiels, tels que la nourriture, l'eau et l'énergie, sont de plus en plus hors de portée pour beaucoup. Les changements environnementaux prévus, l'explosion de la demande de ressources et des services écosystémiques de plus en plus rares sous-tendent l'incertitude socioéconomique et laissent entrevoir des fractures sociales de plus en plus profondes et une vulnérabilité de plus en plus grave pour l'avenir des pays les plus touchés. De nouveaux types d'insécurité écosystémique apparaissent, notamment ceux liés à l'eau.

11. L'urbanisation dans la région Asie-Pacifique est inévitable et elle se produit à un rythme et une échelle sans précédent dans l'histoire. Ceci a des répercussions économiques, sociales et environnementales énormes et étroitement liées. La planification et l'aménagement des villes aura des conséquences qui se feront sentir pendant des décennies car les villes peuvent se retrouver enfermées dans des modes de développement urbain non durables, ce qui influera considérablement sur l'avenir des régions et de l'ensemble de la planète. Plus de 50 % des résidents urbains qui vivent dans des plaines côtières, et des villes de faible altitude en Asie et dans le Pacifique sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques.¹⁰ En outre, étant donné que 35 % de la population urbaine de la région vivait toujours dans des taudis et des bidonvilles, en 2005,¹¹ l'accès au logement et aux infrastructures et services environnementaux de base reste une question cruciale.

12. Dans l'ensemble, l'efficacité de l'utilisation des ressources dans la région Asie-Pacifique s'est améliorée ces dernières années. Toutefois, si l'industrialisation rapide et la croissance économique ont permis de réduire la pauvreté absolue dans certains pays, elles ont également mené à une utilisation non durable des ressources naturelles et contribué à des émissions de CO₂ plus importantes, à une dégradation des écosystèmes, ainsi qu'à des disparités entre les individus et les régions.

¹⁰ Programme des Nations Unies pour les établissements humains, *State of the World's Cities 2008/2009: Harmonious Cities* (London and Sterling, VA, Earthscan, 2008), Tableau 3.3.1.

¹¹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *2009 Statistical Yearbook for Asia and the Pacific* (Publication des Nations Unies, N° de vente E.10.II.F.1), p. 14.

13. Réaliser une croissance économique inclusive et écologiquement durable qui débouche sur le développement durable est aujourd'hui plus important que jamais. Le modèle de croissance verte revêt de plus en plus d'importance pour renforcer la compétitivité, la durabilité et la résilience écologiques ainsi que pour gérer les risques. Un grand nombre de changements et de réorientations sont requis pour passer d'une croissance économique quantitative en augmentation constante à une croissance économique qualitative et ceux-ci ne sont possibles qu'en partenariat et coopération étroites entre le secteur public, le secteur privé et les acteurs de la société civile. Des modèles de gouvernance inclusive et résiliente seront nécessaires pour y parvenir, mais également pour mettre en place des capacités d'adaptation et de résilience face aux problèmes les plus urgents auxquels la région est confrontée.

14. En sa qualité de pays hôte de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, ainsi que de la septième Conférence ministérielle intitulée « Un environnement pour l'Europe » qui doit se tenir en 2011, le Kazakhstan souhaite faciliter le processus consistant à rapprocher les politiques environnementales et les meilleures pratiques ayant cours dans les régions Europe et Asie-Pacifique, ce qui stimulera les réorientations qualitatives et quantitatives en faveur d'une croissance plus verte, plus compétitive et plus inclusive.

III. But et objectifs de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte »

15. Le principal objectif de l'Initiative pour une « passerelle verte » est de favoriser la création d'un partenariat Europe-Asie-Pacifique permettant de définir les schémas qui permettront de remplacer les modes classiques de développement actuels par la croissance verte.

16. L'Initiative a pour but de renforcer la coopération intersectorielle, intra- et interrégionale au moyen des approches suivantes :

a) Dynamiser la concertation de haut niveau et à forte visibilité sur les questions émergentes et persistantes ;

b) Entreprendre des recherches normatives et analytiques sur les nouveaux outils et solutions politiques de pointe ;

c) Renforcer les capacités des responsables politiques afin de progresser dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de ces politiques tout en faisant l'inventaire des meilleures pratiques et méthodologies, ainsi que des instruments législatifs et économiques disponibles ;

d) Mettre au point de nouveaux mécanismes et renforcer ceux qui existent déjà en vue du transfert de technologie et des investissements susceptibles de contribuer à la préservation des écosystèmes de l'Asie et du Pacifique ayant une importance environnementale mondiale ;

e) Mettre au point des mécanismes permettant d'attirer des investissements verts et des méthodes novatrices de gestion de l'environnement, notamment les ajustements transfrontières et le recours à des incitations économiques, et à des taxes et redevances.

17. La mise en œuvre globale de l'Initiative sera basée sur l'utilisation de mécanismes d'intervention en matière de croissance verte, mis au point par la CESAP, comme suite aux recommandations de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et en partenariat avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies, tels que la Banque asiatique de développement, l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que le Forum Asie-Europe pour l'environnement et les instruments du processus européen « Un environnement pour l'Europe ».

IV. Domaines thématiques et domaines d'intervention pour la coopération

18. L'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » propose un certain nombre de domaines et d'activités programmatiques visant à rendre opérationnel le partenariat Europe-Asie-Pacifique.

Domaine thématique 1 : Utilisation écoefficiente des ressources naturelles et investissement dans les services écosystémiques

19. Ce domaine thématique est axé sur le renforcement de l'écoefficacité de l'utilisation des ressources naturelles et l'investissement dans les services écosystémiques.

Domaines d'intervention

20. Des activités seraient entreprises dans les domaines d'intervention suivants :

a) L'appui technique, l'appui en matière d'information et l'appui apporté par des experts pour la mise au point et le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de surveillance de l'environnement, de gestion intégrée des ressources naturelles, d'utilisation d'outils d'évaluation et de planification de l'utilisation des écosystèmes ;

b) La promotion d'instruments économiques pour la protection de la biodiversité, notamment pour la pêche durable et la prévention de la pollution anthropique des écosystèmes terrestres, aquatiques et océaniques, en particulier dans le contexte des petites îles ;

c) La promotion des meilleures pratiques pour une gestion intégrée des écosystèmes et la mise en œuvre de nouveaux modèles de gestion des écosystèmes et l'utilisation efficiente des ressources naturelles ;

d) La mise au point d'un système de surveillance aux fins de l'utilisation efficace des ressources naturelles, à appliquer dans les accords commerciaux internationaux ;

e) L'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des réserves naturelles et des parcs ayant une importance environnementale mondiale, de concert avec les organisations internationales et d'autres partenaires ;

f) L'amélioration de l'accès aux connaissances sur les technologies disponibles et sûres de gestion des ressources en eau et des mécanismes servant au transfert de ces technologies.

Domaine thématique 2 : Développement à faible intensité de carbone et adaptation aux changements climatiques

21. Ce domaine thématique est axé sur les moyens d'action permettant d'améliorer l'efficacité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment le développement vert à faible intensité de carbone pour promouvoir des mesures d'atténuation, et d'adaptation aux changements climatiques et la capacité de les surmonter.

Domaines d'intervention

22. Des activités seraient menées dans les domaines d'intervention suivants :

a) Le partage des bonnes pratiques, des connaissances scientifiques, des technologies et de l'expérience à la pointe du progrès dans les domaines de l'amélioration de la résilience, de l'adaptation, ainsi que de l'atténuation des changements climatiques, notamment l'innovation en matière d'efficacité énergétique ;

b) La mise à disposition d'une plate-forme et d'un groupe d'experts pour appuyer l'élaboration de projets régionaux portant sur l'adaptation, l'atténuation et la résilience, tout en créant un mécanisme de transfert de technologie ;

c) Le partage d'informations et la fourniture d'une assistance méthodique en matière d'élaboration de politiques et stratégies nationales portant sur l'adaptation aux changements climatiques, notamment une révision des subventions des combustibles fossiles.

Domaine thématique 3 : Promotion du développement urbain durable

23. Ce domaine thématique est axé sur les moyens d'action permettant de faire face aux modes de développement urbain non durable actuels.

Domaines d'intervention

24. Des activités seraient menées dans les domaines d'intervention suivants :

a) Promotion d'une planification et d'un aménagement urbains inclusifs et durables ;

b) Promotion de bâtiments verts ;

c) Promotion de transports publics à faible émission de carbone ;

- d) Promotion d'une infrastructure hydraulique économe et d'une « révolution des eaux usées » ;
- e) Promotion de la gestion durable des déchets urbains ;
- f) Promotion et développement de logements et d'établissements humains à faible émission de carbone en faveur des pauvres.

Domaine thématique 4 : Promotion d'entreprises vertes et de technologies vertes

25. Ce domaine thématique est axé sur un certain nombre de politiques susceptibles de stimuler des projets d'écologisation des entreprises, de dynamiser l'innovation et la production économes, de favoriser le transfert de technologies vertes et les investissements verts, et de promouvoir des produits et services durables permettant d'accroître les moyens d'existence des populations.

Domaines d'intervention

26. Des activités seraient menées dans les domaines d'intervention suivants :

- a) Achats publics verts/durables ;
- b) Création de conditions et de mécanismes propices à la promotion de technologies vertes et aux investissements dans l'innovation aux niveaux national et international ;
- c) Promotion d'un système de tarification soucieux de l'environnement, notamment les écotaxes et une réforme budgétaire ;
- d) Développement d'une économie circulaire, stimulée par des investissements et des achats lancés par les pouvoirs publics, les parcs industriels, et la gestion durable des déchets – les déchets source de richesse et les déchets en tant que matières premières ;
- e) Promotion de la responsabilité sociale des entreprises et d'emplois verts décents ;
- f) Promotion de l'innovation économe par des investissements publics dans la recherche-développement ;

Domaine thématique 5 : Promotion de modes de vie durables et amélioration de la qualité de vie

27. Ce domaine thématique est axé sur les moyens d'action permettant de remplacer les modes d'industrialisation inadaptés et intensifs par une croissance verte à faible intensité de carbone, qui générera des avantages à long terme pour la qualité de vie de la société pendant des générations, et de réduire le déficit écologique transmis aux générations à venir en favorisant l'échange de pratiques de consommation et de production durables entre les régions Europe et Asie-Pacifique.

Domaines d'intervention

28. Des activités seraient menées dans les domaines d'intervention suivants :
- a) Politiques de production durable ciblant les producteurs :
 - i) Améliorer l'utilisation des analyses du cycle de vie, et de l'évaluation de l'efficacité des ressources et des flux de matières au niveau des entreprises ;
 - ii) Améliorer l'utilisation des évaluations environnementales stratégiques et intégrées en matière de planification nationale ;
 - iii) Continuer à développer et appliquer les indicateurs d'écocoefficacité pour la formulation de politiques stimulant la productivité économe.
 - b) Politiques de production durable ciblant les consommateurs :
 - i) Promouvoir et continuer à développer d'autres mesures du développement à utiliser en conjonction avec le traditionnel produit intérieur brut et à évaluer la performance des pouvoirs publics, du secteur des entreprises, et d'autres secteurs ;
 - ii) Développer la diffusion de l'information, l'écoétiquetage, la publicité verte durable en tant qu'outils propres à favoriser l'émergence d'un consommateur informé;
 - c) Partage des connaissances et des meilleures pratiques grâce au service d'assistance (help desk) régional pour la consommation et la production durables en Asie et dans le Pacifique.¹²

V. Activités de suivi

29. Au titre du suivi de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, l'Initiative « Passerelle verte » d'Astana commencera par la tenue de consultations supplémentaires avec les États membres de la CESAP (les membres associés sont également bienvenus) d'Asie et du Pacifique et des pays de la région Europe, les organisations internationales, et la CESAP, la CEE, l'Union européenne, le Forum Asie-Europe de l'environnement et d'autres partenaires pour élaborer le programme de travail et les activités de l'Initiative pour la période 2011-2020.

30. En outre, dans le but d'appuyer les activités entreprises au titre de cette Initiative, le Gouvernement kazakh, en coopération avec les partenaires intéressés, propose d'abriter un bureau « Passerelle verte ». Le bureau assurera également la promotion de la mise en œuvre du Partenariat Europe-Asie-Pacifique pour la croissance verte.

31. Le Kazakhstan, en partenariat avec les membres et membres associés intéressés de la CESAP, présentera le Partenariat Europe-Asie-Pacifique proposé, ainsi qu'un plan de mise en œuvre de l'Initiative « Passerelle verte » pour

¹² Mis en place conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la CESAP et lancé en mai 2006. Disponible sur www.scphelp.org.

adoption à la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui doit se tenir à Astana en 2011.

VI. Financement

32. Le financement des activités de suivi pour concrétiser l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte » sera mobilisé sur une base volontaire sous l'égide du Gouvernement kazakh, de la CESAP et des États membres de la CEE, et de la communauté internationale des donateurs, notamment d'organisations telles que la Banque asiatique de développement, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que le secteur privé.

33. Le Kazakhstan fournira l'appui financier, à titre de contribution pour faciliter le Partenariat Europe-Asie-Pacifique, en vue de la création du bureau « Passerelle verte », en coopération étroite avec la CESAP, la CEE et les autres parties intéressées, qui assurera également la diffusion de l'information et les activités médiatiques au cours de la mise en œuvre de l'Initiative, tout en tenant compte des priorités du programme national du Kazakhstan (Zhasyl Damu) pour un développement vert. À l'heure actuelle, le Kazakhstan se concentre sur deux volets prioritaires des domaines thématiques un et deux, à savoir :

- a) L'utilisation écoefficiente des ressources en eau et des écosystèmes;
- b) Le développement à faible intensité de carbone et l'adaptation aux changements climatiques.

VII. Recommandations

34. Sur la base des domaines thématiques et domaines d'intervention exposés ci-dessus, et dans le but de stimuler davantage l'écologisation de l'économie et de la croissance dans la région Asie-Pacifique grâce à la mise en œuvre de l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte », les Ministres souhaiteront peut-être :

a) Approuver la mise en place d'un programme de Partenariat Europe-Asie-Pacifique, en tant que mécanisme de mise en œuvre de l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte » ;

b) Entériner les fonctions du partenariat qui doit fournir un forum pour permettre un dialogue entre les pays d'Europe, d'Asie et du Pacifique et définir les priorités, les stratégies et les politiques visant à faire progresser le développement durable, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir en 2012, ainsi que pendant le processus préparatoire de la septième Conférence ministérielle sur « Un environnement pour l'Europe », qui doit se tenir en 2011 ;

c) Appuyer la tenue de la première réunion du partenariat au Kazakhstan et l'élaboration par ladite réunion des activités de suivi proposées, ainsi que d'un programme de travail biennal ;

d) Prier le Gouvernement kazakh, en partenariat avec les Gouvernements de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la République de Corée et de Kiribati de bien vouloir présenter le Partenariat Europe-Asie-Pacifique et l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte » à la septième Conférence ministérielle sur « Un environnement pour l'Europe », qui doit se tenir à Astana en 2011 ;

e) Encourager les membres et membres associés de la CESAP à mener une action résolue et concertée en faveur de la mise en œuvre de l'Initiative d'Astana pour une « Passerelle verte ».
